

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 19 mars 2014, à 19 h 30.

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux

Nicole Robert, préfet  
Nathalie Bresse, Ascot Corner  
Walter Dougherty, Bury  
Jean Bellehumeur, Chartierville  
Noël Landry, Cookshire-Eaton  
Jean-Pierre Briand, Dudswell  
Robert Roy, East Angus  
Bertrand Prévost, Hampden  
Bruno Gobeil, La Patrie  
Germain Boutin, Newport  
Yann Vallières, Saint-Isidore-de-Clifton  
Chantal Ouellet, Scotstown  
Richard Tanguay, Weedon  
Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : Dominic Provost, directeur général de la MRC et du CLD et  
secrétaire-trésorier de la MRC  
Lyne Gilbert, secrétaire de direction

Absent : Marcel Langlois, Lingwick

- 3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8324**

Sur la proposition de Nathalie Bresse, appuyée par Noël Landry, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant en déplaçant le point 13 avant le point 7.

- 1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Intervention du public dans la salle
- 5/ Invités et membres du personnel
  - 5.1 Thérèse Domingue – Transport collectif : Analyse de rapprochements vers un guichet unique en transport
- 6/ Adoption du procès-verbal et suivi
  - 6.1 19 février 2014 - assemblée ordinaire
    - 6.1.1 Résolution – cours d'eau
    - 6.1.2 Résolution – préfet élu au suffrage universel
  - 6.2 Suivi du procès-verbal
    - 6.2.1 Circulation nocturne des VHR
    - 6.2.2 CSSS : rapport de la rencontre avec le CA
- 7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
  - 7.1 Réserve de ciel étoilé : contribution au plan d'action de l'Astrolab de lutte contre la pollution lumineuse
    - 7.1.1 Volet appropriation : Oriflammes
    - 7.1.2 Volet réglementaire : Efforts vers des luminaires de plus en plus conformes
  - 7.2 Résolution fixant la date, l'heure, la municipalité et l'endroit de l'assemblée publique de consultation règlement 369-12

- 8/ Administration et finances
  - 8.1 Adoption des comptes
  - 8.2 Vente pour défaut de paiement des taxes :
    - 8.2.1 Information sur l'entente entre la MRC et les municipalités
    - 8.2.2 Signature des documents relatifs aux ventes pour taxes
  - 8.3 Premier versement des quotes-parts – Modification de la date d'échéance
- 9/ Environnement
  - 9.1 Révision du PGMR – Résolution de démarrage
- 10/ Évaluation
  - Aucun
- 11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie
  - 11.1 Suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 12/ Projets spéciaux
  - 12.1 Appel d'offres sur invitation pour la coordination du Collectif territorial
  - 12.2 Appel d'offres sur invitation : HSF, fou de ses enfants
- 13/ Développement local
  - 13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 5 février 2014
  - 13.2 Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)
    - 13.2.1 Approbation de projet – Ascot Corner
    - 13.2.2 Approbation de projets – Solde FSTD
    - 13.2.3 Reddition de compte
  - 13.3 Statistiques socio-économiques : une des bases du plan supralocal
  - 13.4 Processus de révision du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) (2007-2014 vers 2015-2022)
  - 13.5 Travaux de pavage prioritaires : Franceville et Maine central
  - 13.6 Inode Estrie – Position HSF vs CRÉ
- 14/ Réunion du comité administratif
  - 14.1 Assemblée ordinaire du 5 février 2014
  - 14.2 Assemblée ordinaire du 19 février 2014
- 15/ Intervention du public dans la salle
- 16/ Correspondance
- 17/ Questions diverses
- 18/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Intervention du public dans la salle  
Aucun

5/ Invités et membres du personnel

5.1 Thérèse Domingue

Transport collectif - Analyse de rapprochement vers un guichet unique en transport

En l'absence de Mme Domingue, Dominic Provost explique le projet et suggère d'approuver la recommandation du comité

permanent de transport collectif de procéder à une demande de subvention pour effectuer l'analyse de la mise en place d'un guichet unique multiservice.

### **RÉSOLUTION N° 2014-03-8325**

**ATTENDU** la nouvelle Stratégie nationale de mobilité;

**ATTENDU** le nouveau programme de transport collectif régional pour l'année 2014-2015 qui propose un financement spécifique pour effectuer une telle analyse;

**ATTENDU QU'**en fonction du résultat de l'analyse, un financement est possible pour la mise en place d'un guichet unique multiservice;

**ATTENDU** les opportunités financières pour la MRC de répondre plus adéquatement aux besoins tout en réduisant le dédoublement de certains coûts;

**ATTENDU** l'importance de développer des services pour les citoyens et les citoyennes;

**ATTENDU QUE** l'analyse déterminera les avantages et inconvénients de mettre en place un guichet unique multiservices;

**ATTENDU QUE** la démarche visant à doter notre territoire d'un guichet unique multiservice n'entraîne pas obligatoirement la fusion ou l'intégration d'organismes déjà existants;

**ATTENDU QU'**un guichet unique n'oblige pas la MRC à déclarer compétence en transport adapté;

**ATTENDU QUE** le financement alloué au transport collectif est distinct du transport adapté;

**ATTENDU QUE** l'exercice d'analyse se fera avec la collaboration des organisations en place sur le territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** la conclusion de l'analyse sera présentée au conseil des maires;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Yann Vallières appuyée par Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François procède à une demande de subvention pour effectuer l'analyse de la mise en place d'un guichet unique multiservice

**QUE** la préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou son adjoint soient mandatés afin de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE**

## 6/ Adoption du procès-verbal et suivi

### 6.1 Assemblée ordinaire du 19 février 2014

6.1.1 Résolution – cours d'eau point 6.1.2 du p –v du 19 février

6.1.2 Résolution – préfet élu au suffrage universel

Les résolutions sont acceptées telles que présentées. Parallèlement, une résolution ayant pour objectif la diminution du

coût et la simplification de l'élection du préfet sera préparée pour dépôt lors de la prochaine rencontre.

### **RÉSOLUTION N° 2014-03-8326**

Sur la proposition de Noël Landry, appuyée par Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 2014.

**ADOPTÉE**

## 6.2 Suivis du procès-verbal

### 6.2.1 Circulation nocturne des VHR

Un tour de table est fait à savoir la décision de chacune des municipalités concernant les heures permises pour la circulation des VHR.

Les municipalités qui souhaitent permettre la circulation 24 heures sont : Ascot Corner, Bury, East Angus, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Weedon et Westbury.

Les municipalités qui souhaitent interdire la circulation entre 23 heures et 7 heures sont : Chartierville, Hampden, La Patrie et Scotstown.

Les municipalités de Cookshire-Eaton, Dudswell et Lingwick devront faire parvenir leur position entre les deux choix possibles avant la prochaine séance du conseil.

### 6.2.2 CSSS : rapport de la rencontre avec le CA

Les membres du CA ont rencontré, en après-midi, Messieurs Mario Morand, Alain Coulombe et Éric Décuber du CSSS du Haut-Saint-François.

Le CSSS a expliqué les défis budgétaires auxquels il est confronté. Il a rassuré sur la ferme volonté de toujours tenter d'éviter qu'il y ait un impact sur les services à la population. Il a ajouté que ce sera de plus en plus difficile. Au sujet spécifique du point de service de La Patrie, il a été mentionné qu'un bail de 10 ans, dont 8 restent à venir, lie le CSSS avec le propriétaire et que par conséquent, malgré que les locaux soient trop grands, il n'y a pas de projet de fermeture à court terme. Au sujet du siège social, le CSSS a résumé les fonctions qui sont jumelées à ce jour. Il a ajouté qu'une nouvelle direction devrait être créée et installée bientôt. Les budgets et leur déploiement demeurent strictement séparés par rapport à ceux du CSSS des Sources. Il a été mentionné que le CSSS doit tenir compte de la répartition géographique de la clientèle, ce qui peut provoquer des déplacements de services en tout ou en partie à l'intérieur du HSF et que cela favorise la partie plus populeuse à l'ouest.

La volonté des deux organisations de travailler davantage en partenariat est rappelée. La MRC a informé qu'elle ne souhaite pas apprendre les changements majeurs dans les journaux. Elle a ajouté qu'elle peut même jouer un rôle d'appui pour chercher des alternatives au besoin, notamment politiquement. Le CSSS a répondu qu'il fera signe au besoin.

**Bernard Ricard est présent pour le point 13**

13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 5 février 2013

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

13.2 Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)

13.2.1 Approbation du projet – Ascot Corner

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8327**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

**D'**accepter la recommandation du comité de diversification et de développement et d'accorder une aide financière d'un maximum de 5 000 \$, selon les disponibilités des fonds, provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), pour le développement d'un concept d'aménagement industriel léger à Ascot Corner.

**ADOPTÉE**

13.2.2 Approbation de projets – Solde FSTD

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8328**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

**D'**accepter la recommandation du comité de diversification et de développement et d'utiliser, s'il y a lieu, le solde du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) en attribuant une aide financière selon l'ordre suivant :

- 1- Piste multifonctionnelle du parc du marécage des Scots : 5 400 \$
- 2- Développement résidentiel et industriel de Weedon : 4 500 \$
- 3- Développement industriel léger à Ascot Corner : 5 000 \$
- 4- ALERTE, phase III
- 5- Piste multifonctionnelle du parc du marécage des Scots

**ADOPTÉE**

13.2.3 Redditions de comptes - FSTD

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8329**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

**D'**approuver la reddition de comptes du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) pour l'année financière 2012 - 2013

**ADOPTÉE**

Redditions de comptes - FSTD

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8330**

Sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

D'approuver la reddition de comptes du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) pour l'année financière 2013 - 2014.

**ADOPTÉE**

13.3 Statistiques socio-économiques : une des bases du plan supralocal

Les statistiques socio-économiques seront transmises par courriel aux municipalités.

13.4 Processus de révision du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) – 2007 – 2014 vers 2015 – 2022)

Un document expliquant le processus de mise à jour du PALÉE 2015 – 2022 avait été remis aux élus avec la convocation. La démarche est à la satisfaction du conseil. Par ailleurs, les maires sont invités à faire parvenir également leurs commentaires par courriel.

Le tout sera présenté à l'AGA du CLD pour approbation.

13.5 Travaux de pavage prioritaires : Franceville et Maine central

À la table d'harmonisation de Mont-Mégantic, les dirigeants du Parc National du Mont-Mégantic ont suggéré que le conseil de la MRC adopte une résolution afin de relancer le MTQ pour l'asphaltage du chemin Franceville et aussi d'ajouter de l'éclairage dans le but de sécuriser l'intersection de la 214 et le chemin Franceville.

Asphaltage chemin Franceville

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8331**

**ATTENDU** l'ouverture de l'entrée du Parc national du Mont-Mégantic (PNMM), secteur Franceville, incluant les nombreux attraits actuels et projetés;

**ATTENDU** l'ouverture prochaine du Parc régional du marécage des Scots sur le chemin de Franceville;

**ATTENDU QUE** le chemin de Franceville est sous la compétence du Ministère des Transports du Québec pour le tronçon entre la 214 et l'entrée Franceville du PNMM ;

**ATTENDU** le nombre grandissant de visiteurs utilisant ce tronçon du chemin de Franceville;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Bertrand Prévost, appuyée par Bruno Gobeil, **IL EST RÉSOLU**

De demander au Ministère des Transports du Québec de privilégier l'asphaltage du chemin de Franceville de la Route 214 à l'entrée du secteur Franceville du Parc National du Mont-Mégantic à Hampden;

De demander au Ministère des Transports du Québec d'installer une signalisation clignotante à l'intersection du chemin Franceville et de la Route 214 afin d'assurer la sécurité des usagers sur les deux axes.

**ADOPTÉE**

Asphaltage Maine Central

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8332**

**ATTENDU QUE** le développement de Valoris entraînera une augmentation de circulation des véhicules lourds sur la portion du chemin Maine central entre la 214 et l'entrée de Valoris;

**ATTENDU QUE** cette circulation est issue de l'entrée de matières résiduelles, ainsi que la sortie de matières valorisées et la présence grandissante d'employés du centre de tri et des entreprises actives dans l'éco-parc industriel de Valoris;

**ATTENDU QUE** Valoris a dans son plan d'action le projet d'assurer la mise à niveau et le surfacage de ce tronçon et que des discussions sont en cours avec la municipalité de Bury;

**ATTENDU QU'**un tel projet exige un budget important et que le promoteur, la ville de Bury, fera appel à de l'aide financière externe;

**ATTENDU QUE** les bailleurs de fonds qui seront interpellés doivent bien comprendre l'importance économique stratégique régionale du projet, essentiel au développement de Valoris;

Sur la proposition de Yann Vallières, appuyée par Robert Roy, **IL EST RÉSOLU**

De demander à tout bailleur de fonds qu'interpellera la municipalité de Bury, notamment le ministère des Transports du Québec, dans le cadre de la mise à niveau et du surfacage du tronçon entre l'entrée de Valoris et la 214 du chemin Maine central, de considérer le projet comme étant prioritaire et donc de répondre favorablement

**ADOPTÉE**

13.6 Inode Estrie – Position HSF vs CRÉ

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8333**

**ATTENDU QUE** la CRÉ de l'Estrie a décidé de prendre en charge elle-même des projets ou de demander à des partenaires de porter des projets du plan de développement de l'Estrie;

**ATTENDU QUE** la CRÉ se fait confier des mandats et des outils par des partenaires et notamment par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** le principe de subsidiarité est instauré efficacement entre les municipalités, la MRC et le CLD du Haut-Saint-François pour les mandats et les fonds sous nos responsabilités respectives;

**ATTENDU QUE** plusieurs mandats et outils échappent à notre responsabilité et ont pourtant un impact important sur notre territoire, ses entreprises, institutions et notre population;

**ATTENDU QUE** la CRÉ est le partenaire privilégié des MRC et CLD et qu'elle doit agir le plus efficacement et le plus complémentarément possible pour maximiser l'efficacité et l'impact des mandats et outils;

**ATTENDU QUE** la présente résolution implique une meilleure répartition des responsabilités et donc que notre MRC supportera fortement les mandats et outils qui ont avantage à être confiés au palier régional;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de par Bruno Gobeil, appuyée par Chantal Ouellet

**DE** demander à la CRÉ d'adopter et appliquer le principe de subsidiarité, et ce pour tous les mandats et outils sous sa responsabilité;

**QUE** le respect de ce principe ne se traduise pas par des compromis de responsabilité partagée ou de processus décisionnels lourds et inefficaces, sans que cela ne soit justifié par des objectifs clairs;

**DE** demander à la CRÉ de considérer les MRC comme partenaires privilégiés et donc partie prenante des décisions concernant la subsidiarité.

**ADOPTÉE**

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

7.1 Réserve de ciel étoilé : contribution au plan d'action de l'AstroLab de lutte contre la pollution lumineuse

7.1.1 Volet appropriation : oriflammes

L'AstroLab a fait fabriquer des oriflammes à l'effigie de la réserve de ciel étoilé, à raison de 4 par municipalité. Les autorisations ont été obtenues de la part d'Hydro Québec pour l'installation sur leurs poteaux. Afin qu'ils soient installés de façon stratégique, un plan de déploiement des oriflammes a été préparé par la direction. Celui-ci priorise les entrées de la réserve, celles de la MRC, puis les bureaux d'accueil touristique. Il est accepté tel que déposé.

7.1.2 Volet réglementaire : efforts vers des luminaires de plus en plus conformes

L'AstroLab devait préparer un « coffre d'outils » pour l'application de la réglementation concernant la pollution lumineuse. Il sera bientôt disponible

7.2 Résolution fixant la date, l'heure, la municipalité et l'endroit de l'assemblée publique de consultation règlement 369-12

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8334**

Sur la proposition de Jean-Pierre Briand, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

De tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 369-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, de tenir cette assemblée dans la Ville de Cookshire-Eaton, et ce, le 15 avril 2014, à compter de 13h30, au



siège social de la MRC situé au 85, rue du Parc à Cookshire.

De nommer Nicole Robert, Robert Roy, Nathalie Bresse et Noël Landry membres de la commission qui tiendra l'assemblée de consultation publique.

**ADOPTÉE**

8/ Administration et finance

8.1 Adoption des comptes

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8335**

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	Février 2014	228 096,88 \$
Salaires :	Février 2014	43 508,53 \$

**ADOPTÉE**

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

Pour faire suite à une question concernant un montant de 65 \$ payé au Journal Le Reflet, les élus se prononcent contre le fait de payer un abonnement ou un montant annuel donnant droit de publier dans les journaux communautaires du territoire.

Journaux communautaires

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8336**

**ATTENDU QUE** le journal du Haut-Saint-François est déjà l'organe officiel du Haut-Saint-François;

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Bruno Gobeil **IL EST RÉSOLU** de ne pas payer d'abonnement ou de montant annuel donnant droit de publier dans les journaux communautaires du territoire.

**ADOPTÉE**

8.2 Vente pour défaut de paiement des taxes

8.2.1 Information sur l'entente entre la MRC et les municipalités

Les élus sont invités à donner leur opinion sur l'entente qui pourra être signée avec la MRC, à la demande de la municipalité, pour certains dossiers de vente pour défaut de paiement des taxes.

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8337**

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC mandate la préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou son adjoint à signer l'entente, tel que présenté dans le modèle type, avec une municipalité qui le demandera pour un ou certains dossiers de vente pour défaut de paiement des taxes.

**ADOPTÉE**

8.2.2 Signature des documents relatifs aux ventes pour défaut paiement des taxes

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8338**

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Yann Vallières, **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François autorise le directeur général ou son adjoint à signer tous les documents relatifs au dossier de vente pour défaut de paiement des taxes.

**ADOPTÉE**

8.3 Premier versement des quotes-parts – Modification de la date d'échéance

Depuis quelques années, certaines municipalités paient leur premier versement de l'année de quotes-parts après la date d'échéance et demandent que l'échéance soit plus tard que le 1<sup>er</sup> mars.

La date d'échéance du premier versement des quotes-parts demeure le 1<sup>er</sup> mars.

9/ Environnement

9.1 Révision du PGMR – Résolution de démarrage

Ce point est reporté

10/ Évaluation  
Aucun

11/ Sécurité publique – civile

11.1 Suivi du dossier du schéma de couverture de risques en incendie

Pour la révision du schéma, un comité technique a été formé et est composé de directeurs de service incendie, d'élus et d'une personne ressource. De plus, nous devons embaucher une personne qualifiée pour coordonner la réécriture du schéma de façon à refléter notre réalité. Les coûts relatifs au schéma sont subventionnés à 100 % jusqu'à concurrence de 20 000 \$

Le rôle de la MRC devra être éclairci à savoir quelles sont ses responsabilités de coordination du suivi du schéma.

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8339**

**ATTENDU QUE** pour effectuer la révision du schéma de risques en sécurité incendie, il est nécessaire d'embaucher une personne qualifiée;

**ATTENDU QUE** les coûts reliés à cette mise à jour du schéma sont subventionnés à 100 %, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, du fait que cette somme dédiée au suivi peut être utilisée à cette fin;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Yann Vallières, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU**

**De** procéder à l'embauche d'un coordonnateur pour un montant maximum de 20 000 \$

**ADOPTÉE**

12/ Projets spéciaux

12.1 Appel d'offres sur invitation pour la coordination du Collectif territorial

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8340**

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**De** lancer un appel d'offres sur invitation pour l'embauche d'un coordonnateur pour les travaux du Collectif territorial du Haut-Saint-François ;

**D'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou son adjoint à signer tous les documents concernant ce dossier.

**ADOPTÉE**

12.2 Appel d'offres sur invitation – HSF, fou de ses enfants

**RÉSOLUTION N° 2014-03-8341**

Sur la proposition de Walter Dougherty, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU**

**De** lancer un appel d'offres sur invitation pour un contrat en orthophonie dans le cadre du projet HSF, fou de ses enfants;

**D'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant ainsi que le directeur général ou son adjoint à signer tous les documents concernant ce dossier

**ADOPTÉE**

Le point 13 a été déplacé à la suite du point 6

14/ Réunions du comité administratif

14.1 5 février 2014 – Assemblée ordinaire

**RÉSOLUTION N° 2014-02-8342**

Sur la proposition de Bruno Gobeil, appuyée par Noël Landry, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de

l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 5 février 2014.

**ADOPTÉE**

14.2 19 février 2014 – Assemblée ordinaire

**RÉSOLUTION N° 2014-02-8343**

Sur la proposition de Yann Vallières, appuyée par Robert Roy, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 19 février 2014.

**ADOPTÉE**

15/ Intervention du public dans la salle  
Aucune

16/ Correspondance

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses  
Aucune

18/ Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Bruno Gobeil, la séance est levée à 22 h .

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Nicole Robert, préfet